

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

L'an mil neuf cent soixante, le vingt deuxième jour du mois de mai, Nous DE ZUTTER, Luc Agent Territorial en Territoire de Kibungu avons été appelé à constater les dégats survenus au véhicule RUX 7808 voiture Renault appartenant au Révérend Père FLORIN des Pères Blancs à Zaza suite à un accident de roulage survenu le même jour vers 15 heures à Karemba.

Nous avons constaté ce qui suit:

- 1/ l'aile avant droite est bosselée
- 2/ l'aile avant gauche est défoncée
- 3/ le capot est défoncé
- 4/ la toiture est défoncée
- 5/ le pare-brise devant est cassé
- 6/ l'aile droite derrière est défoncée
- 7/ le pare-choc est complètement plié
- 8/ le feu rouge derrière est cassé
- 9/ la portière droite devant est tordue
- 10/ La fermeture-garniture capot est cassé
- 11/ ~~la roue droite derrière est.....~~

les deux roues de derrière sont complètement cassées
De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal suivant jour mois et an que dessus.

L'Agent Territorial
DE ZUTTER.L.

Reçu 250 frs pour frais de MOE
suivant Quitt.N°923/5059 du 7/6/60
Le Comptable Territorial
DE ZUTTER.L.

Reçu 120 frs pour frais de constat suivant
Quittance n° 923/5059/B du 7/6/ 1960.
Le Comptable Territorial
DE ZUTTER.L.

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

L'an mil neuf cent soixante, le vingt deuxième jour du mois de mai, Nous DE ZUTTER, Luc Agent Territorial en Territoire de Kibungu avons été appelé à constater les dégâts survenus au véhicule RUX 7808 voiture Renault appartenant au Révérend Père FLORIN des Pères Blancs à Zaza suite à un accident de roulage survenu le même jour vers 15 heures à Karembea.

Nous avons constaté ce qui suit:

- 1/ l'aile avant droite est bosselée
- 2/ l'aile avant gauche est défoncée
- 3/ le capot est défoncé
- 4/ la toiture est défoncée
- 5/ Le pare-brise devant est cassé
- 6/ l'aile droite derrière est défoncée
- 7/ le pare-choc arrière est complètement plié
- 8/ le feu rouge derrière est cassé
- 9/ la portière droite devant est tordue
- 10/ la fermeture-garniture capot est cassé
- 11/ les roues gauches avant et arrières sont voilées
- 12/ les feux de direction et de stationnement sont cassés.

De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal suivant jour, mois et an que dessus.

L'Agent Territorial
DE ZUTTER.L.

Reçu 250 frs pour frais de MOE
suivant quitt.N°923/5059/B du 7/6/60
Le Comptable Territorial
DE ZUTTER.L.

Reçu 120 frs pour frais de constat suivant
quittance n° 923/5059/B du 7/6/1960
Le Comptable Territorial
DE ZUTTER.L.